

des amateurs qui ne naviguent que pour leur plaisir. Les yachts sont soumis aux dispositions du décret du 1er septembre 1884 relatif aux règles établies pour prévenir les abordages.

YACOB-BEG, souverain de Kachgar (Turkistan), né à Tachkent en 1820, mort le 31 mai 1877. Entré de bonne heure dans l'armée du khan de Khokand, il épousa, en 1852, la fille du gouverneur de Tachkent et devint peu après gouverneur du fort d'Akmeschid, sur le cours inférieur du Syr-Daria. En 1864, Yacob-beg prit part à la défense de la forteresse de Tchinkent contre les Russes, et fut chargé par le khan de Khokand du commandement supérieur des troupes contre l'émir de Kachgar (1865). A la fin de la même année, il fit prisonnier cet émir, Buzruk, l'envoya à Khokand et se déclara, en 1875, souverain à sa place sous le titre d'Atalik-Ghazi (Seigneur des croyants). Il occupa les monts Sarikol et la ville d'Oroumtsi; mais les Chinois réussirent, en 1876, à reprendre possession de la partie orientale de ses territoires et de la ville d'Oroumtsi. Yacob-beg fut assassiné par un de ses officiers de son cour.

YACOB-KHAN, émir d'Afghanistan, né en 1849. Fils de l'émir Chir-Ali, il aida son père pendant les guerres que celui-ci eut à soutenir de 1863 à 1869, et en récompense fut fait vice-roi de Hékrat. Mais Yacob ne tarda pas à vouloir se rendre indépendant. Venu imprudemment à Kaboul, il fut jeté en prison par l'ordre de son père, et y resta jusqu'à ce que celui-ci eût fui devant les Anglais (11 janvier 1879) et mourut à Mazarichérif en territoire russe. Yacob prit la succession de son père et signa la paix avec l'Angleterre (5 mai 1879), en livrant à cette puissance ses provinces de l'Afghanistan et le droit d'avoir un représentant à Kaboul. La paix semblait assurée lorsque, pendant une révolte qui éclata tout à coup dans cette ville (4 septembre 1879), une mission anglaise, à la tête de laquelle était le major Cavagnari, fut massacrée. Le général anglais Roberts fit avancer des troupes vers Kaboul. Yacob vint au camp anglais protester de son innocence dans l'affaire du massacre. Mais une enquête faite après l'entrée des troupes anglaises à Kaboul ayant démontré sa culpabilité, les Anglais se saisirent de lui, et bien qu'il eût abjuré, l'envoyèrent à Peschawar, où ils le retiennent en prison.

YAMBOUMBA, ville de l'Etat indépendant du Congo, sur les rives de l'Arouhoumi, affluent de droite du Congo moyen; 8.000 hab. Elle s'étend sur une ligne semi-circulaire et à 12 mètres au-dessus du niveau de la rivière. Elle est entourée de vastes forêts de figuiers, de palmiers, de bananiers, de bombacées gigantesques.

YAMINA, ville du Soudan français. V. NYAMINA.

YASIKOW, poète russe, né à Moscou en 1807, mort dans la même ville au mois de janvier 1847. Contemporain de Pouchkine, de Glinka et de Lermonoff, il a laissé des Œuvres poétiques très appréciées en Russie, et qui n'ont point été traduites en français. Son nom a échappé à tous nos biographes.

YATES (James), érudit et économiste anglais, né près de Liverpool en 1789. — Il est mort à Highgate le 7 mai 1871.

YEARLING s. m. (le-rign, gn mouille; — mot anglais signifiant « d'un an »). Sport. Cheval âgé d'un an. Ne s'emploie que pour les chevaux de pur sang. Plur. YEARLINGS.

Yedda, ballet en trois actes de MM. Mortier et Méranie, musique d'Olivier Métra, représenté le 17 janvier 1879 à l'Opéra. Le sujet est emprunté à une légende japonaise. Yedda, fille d'un fermier, est fiancée à un jeune paysan, Nori. La noce va avoir lieu, lorsque survient le Mikado, qui, lui aussi, veut se marier avec la princesse sa cousine. Mais Tô, le bouffon, est amoureux de ladite princesse, et il est résolu à empêcher à tout prix son mariage avec le Mikado. Voici comment il s'y prend. Il a remarqué que Yedda est fort coquette et aime le luxe; que, de plus, elle a fait une impression très vive sur le Mikado. Il conseille donc à Yedda d'aller invoquer Sakourada, la reine des Es-

prits, et de lui demander le bonheur et la Richesse. Yedda se rend à ses conseils. Les Esprits la revêtent d'un somptueux vêtement et lui apprennent une danse gracieuse. La reine lui remet une branche de l'arbre de vie, qui la rendra riche, puissante, belle entre toutes; mais à l'accomplissement de chacun de ses vœux une des feuilles tombera, et quand la dernière se détachera de sa tige Yedda mourra. Tô ménage une entrevue entre le Mikado et Yedda. Celle-ci apparaît au souverain dans son costume féerique; elle détache une feuille du rameau et le Mikado est à ses pieds. Tô, le traître, informe la princesse de l'infidélité de son fiancé. La princesse veut se venger, elle cherche à perdre et à tuer Yedda; mais, grâce à sa branche magique, celle-ci évite tous les dangers, et le Mikado, plus amoureux que jamais, est résolu à en faire sa femme. La fête des fiançailles commence; la princesse ordonne à Tô d'aller poignarder sa rivale. Au moment où il veut exécuter cet ordre, Nori, le pauvre délaissé, se précipite au-devant de l'arme et c'est lui qui reçoit le coup mortel. Ce dévouement réveille l'amour d'Yedda pour le jeune paysan; de douleur elle brise le rameau de vie et tombe morte à côté de son ancien fiancé.

La musique qu'Olivier Métra a écrite sur ce libretto est agréable, mais peut-être manquée. Elle n'a point la distinction indispensable dans un sujet aussi poétique. Quoi qu'il en soit, le ballet, parfaitement mis en scène par Miles Sangalli (Yedda), et Marquet (la princesse), et par MM. Méranie (Nori), Cornet (Tô) et Rémond (le Mikado), a obtenu un succès honorable.

YÉ-JEN, peuplade de la Birmanie. V. CARHIENS.

YELLOWSTONE. V. PARC NATIONAL DES ETATS-UNIS.

YEN-HAO, ville du Tonkin, chef-lieu d'un arrondissement sur le Dao-Giang; c'est l'ancien commercial des montagnes de Ngon-Quan.

YLANG-YLANG s. m. Bot. V. HANG-HANG.

YOM-KIPPOUR, jour des Expiations, dans la religion israélite. Cette fête religieuse, qui a lieu le 10 du mois de Tiari, dure de vingt-cinq à vingt-six heures, pendant lesquelles les forçats ne prennent aucune nourriture et ne quittent même pas la synagogue. Les plus pieux demeurent vingt-quatre heures revêtus d'un habit de lin. Non seulement le jeûne est ordonné, mais il est défendu de fumer, de toucher au feu et d'aller en voiture.

YON (Edmond-Charles), peintre et graveur français, né à Paris le 31 mars 1841. — A l'Exposition universelle de 1878, cet artiste était représenté par: le Petit Flot aux environs de Mautereau et la Seine près de Graven. Puis il exposa: le Bas de Montigny au bord de la Marne, peinture; Diane, d'après M. J. Letebvre; Émilie, d'après M. E. Lambert; François de Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal, d'après M. J.-P. Laurens; le Bas de Montigny, d'après un tableau du graveur pour l'Art; Une femme en Bonnet, d'après M. Bernier; Villerville, d'après M. Guillemin; la Garde du drapeau, d'après M. A. Protas; gravures (1879); le Canal de la Villette, biver de 1879-1880; Isabelle Villenay, peintures, et Allée abandonnée, d'après M. C. Bernier; la Source de Neslettes, d'après M. Van Marcke (1880), eaux-fortes; Villerville, paysage traité à la manière anglaise; les Marnes de Criquebeuf, près de Villerville; le portrait de M. Alfred Tancrède, d'après M. L. Bonnat (1881); la Rivière d'Eure à Argyigny, au musée du Luxembourg; et la Saint-Marc à Yarengville-sur-Mer, au musée de Mulhouse; deux aquarelles, les Bords de la Marne et le Plateau de Guiches aux environs de Louviers; une gravure, la Grotte d'Azur, pour la Chanson des nouveaux époux, de Mme Edmond Adam (1882); la Rafale; le Vieux Cabourg; le Monument de Villerville (1883); la Dune; Embouchure de la Dives; Marcegne (1884); la Messe à Dordrecht à marée basse (1885); les Pécheurs de grenonilles dans les Graves de Villerville; le Trou aux carpes (1886); le Marais de Socy-le-Grand et Sur Léon (1887); Un orage dans la plaine d'Enfer à Cayeux-sur-Mer (1888); les Pâtures de Sainte-Aude,

bords de la Marne; le Pont Valentin à Cahors (1888). Lors de l'Exposition universelle de 1889, outre l'Embouchure de la Dives, prêtée par le musée de Condom, l'artiste avait envoyé: les Roseaux à Sainte-Aude-sur-Marne, qui a été reproduite, puis une petite comédie en un acte; la Femme qui s'en va (1878, in-12).

YONGE (Charlotte-Marie), femme de lettres anglaise, née à Otterbourne (Hampshire) en 1823. Fille d'un magistrat, elle se consacra très jeune à la littérature et publia un grand nombre d'ouvrages historiques et religieux, et de romans dont plusieurs furent traduits en français. Miss Yonge a soutenu de ses deniers plusieurs œuvres de propagande religieuse, elle a contribué notamment à la construction d'un collège de missionnaires à Auckland (Nouvelle-Zélande). Parmi les romans de cet écrivain nous citerons, en donnant la date de la traduction française: la Colombe dans le nid de l'aigle (1866, in-12); le Livre d'or, belles actions des temps modernes (1866, in-12); le Collier de perles (1866, in-12); l'Héritier de Redclyffe (1872, 2 vol., in-12); Keweenaw ou l'Arrière-garde de la Grande-Armée (1872, in-12); Violetta (1872, 2 vol., in-12); le Petit Duc (1873, in-12); le Souhait d'Hérisette (1873, in-12); la Chanson de marguerites (1874, 2 vol., in-12); le Lion captif (1875, 2 vol., in-12); Trois nouvelles mariées (1879, in-12); Frères et sœurs ou les Colomes de la maison (1879, 2 vol., in-12); Amour et vie (1881, in-12); Catherine ou la Petite Comtesse (1885, in-12); la Comtesse Kate (1882, in-12); la Pierre de touche (1882, in-12); Inconnue dans l'histoire (1883, in-12); la Fraude, mémoires de Marguerite de Hébecourt (1884, in-12). Dans le genre historique on doit à Miss Yonge: les Rois d'Angleterre; Guide de l'histoire ancienne, du moyen âge et moderne; Récits d'histoire grecque; Récits d'histoire d'Angleterre; Histoire des missionnaires anglais; etc.

YONI s. m. (i-o-ni — mot indou). Organe sexuel de la femme: Dans les représentations figurées, on donne au yoni la forme d'un triangle.

YONNE (DÉPARTEMENT DEL'). — D'après le recensement de 1886, ce département compte 225.264 hab. Il se divise en 485 communes, 37 cantons et 5 arrondissements, qui nomment ensemble 6 députés (loi du 13 février 1889) et 2 sénateurs. L'Yonne dépend du 5e corps d'armée, de la cour d'appel de Paris, de l'Académie de Dijon et de la 8e conservation forestière. Sens est le siège d'un archevêché.

YORICK, pseudonyme de M. Henry Maret.

YORK-MADEIRA s. m. Vitic. Cépage américain. V. CEPAËGE.

YOUNG (James), chimiste et industriel anglais, né à Drygate, près de Glasgow, en 1811. — Il est mort à Edimbourg le 15 mai 1882. Ami intime de Livingstone, il a été le tuteur des enfants du célèbre explorateur.

YVIAIRTE (Charles), littérateur français, né à Paris en 1833. — Depuis les Bords de l'Adriatique et le Montenegro (1878, in-4e illustré), il a publié: Venise, histoire, art, industrie; la ville, la vie (1877, in-fol. illustré); Florence, l'histoire, les Médicis, les humanistes, les lettres, les arts (1880, in-8e illustré); Un condottiere au xve siècle; Rimini (1882, in-8e illustré); Françoise de Rimini dans la légende et dans l'histoire (1882, in-16); la Sculpture italienne au xve siècle; Matteo Civitali, sa vie et son œuvre (1885, in-4e illustré); Paul Veronese (1888, in-4e); César Borgia (1889, in-4e). Ces études sur

l'Italie forment la partie la plus considérable de l'œuvre de M. Charles Yviairte; il a également publié quelques monographies d'artistes modernes; J.-F. Millet (1885, in-4e); Forlany (1886, in-4e); et une petite comédie en un acte; la Femme qui s'en va (1878, in-12).

YTERBIUM s. m. (it-ter-bi-omm — rad. Ytterby, nom d'une localité). Chim. Métal rare qui accompagne l'erbium, l'yttrium et le terbium dans la terre de la carrière d'Ytterby, près de Stockholm.

— Encycl. L'ytterbium Yb existe à l'état d'oxyde terreux (ytterbique) mélangé avec l'erbine; c'est dans cette terre que Mari-gnac a signalé, en 1878, la base nouvelle. Pour isoler l'ytterbique, on chauffe les azotates d'erbine impure, jusqu'à ce que le produit traité par l'eau donne des sels basiques insolubles, et on renouvelle jusqu'à ce qu'on ait obtenu des sels basiques dont la solution soit exempte d'erbium et de terbium. Le métal n'a pas encore été obtenu à l'état de liberté. Cependant, on a pu déterminer son poids atomique en faisant la synthèse du sulfate à partir de l'oxyde. Le nombre trouvé est 173.

L'ytterbique Yb2O3 se présente sous forme de poudre blanche infusible, se dissolvant lentement à froid sous les acides, assez rapidement à chaud. Les solutions salines sont incolores; son spectre d'absorption présente de faibles bandes dans l'ultra-violet, aucun dans la partie visible du spectre. Le spectre fourni par le chlorure d'ytterbium dans l'enceinte d'induction, présente un grand nombre de raies attribuées autrefois à l'erbine. Le sulfate d'ytterbium Yb2(SO4)3 cristallise avec 8H2O; il est incolore, difficilement soluble dans l'eau et forme avec le sulfate de potassium un sel double.

YTRERIUM s. m. — Encycl. Chim. Le poids atomique de l'yttrium est 89, d'après les déterminations de Clève en 1882.

YUNG (Godefroy-Eugène), publiciste, né à Paris le 2 novembre 1827. — Il est mort dans la même ville le 27 décembre 1887. Jusqu'à la dernière heure il était resté directeur de la « Revue politique et littéraire », aujourd'hui « Revue bleue ».

YVAN (Henri), dit Théodore Henry, journaliste français. V. HENRY.

YVERNÈS (Emile), statisticien français, né à Paris en 1830. Il est chef de division de la Statistique au ministère de la Justice, et a publié plusieurs travaux intéressants sur l'objet de ses études. On peut citer notamment: De la récidive et du régime pénitentiaire en Europe (1874, in-8); Statistique internationale. L'administration de la justice civile et commerciale en Europe. Législation et statistique (1877, in-4); la Récidive (1883, in-18).

YVERT (Eugène), littérateur français, né à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) en 1794. — Il est mort à Amiens le 23 février 1878.

YVON (Adolphe), peintre français, né à Eschwiller (Moselle) le 1er février 1817. — En 1876 il avait exposé: les portraits du général Vinoy, grand chancelier de la Légion d'honneur, et de M. Bonnellet, de l'Académie nationale de musique (1876); puis vinrent: les portraits des enfants de M. Laroche et de Mme D. (1877); de M. Gatinneau et du docteur Péan (1879); de MM. Henri Martin et Paul Bert (1880); de M. le docteur Faveul et de M. Bertin (1881); de M. G. S., et la Légende chrétienne, projet, au tiers d'exécution, d'une peinture murale (1882); les portraits de Mme X. et de M. le général Fergomol (1883); du général Petit et de S. E. Shu King Cheng, ministre plénipotentiaire de Chine à Paris (1888); de M. Rouvier et de Mme la comtesse de Stamer (1887); de M. le président de la République et de M. Riit, directeur de l'Opéra (1888); de MM. Dupas et Max Cremut (1889); de M. Carnot, président de la République, de feu Gatinneau, d'Henri Martin, des docteurs Faveul, Germain Sée, Péan et Paul Bert, et de M. Rouvier (Exposition universelle de 1889). On voyait encore de M. Yvon à l'Exposition universelle de 1889, dans la section centennale des Beaux-Arts, une peinture appartenant au musée de Versailles: le Maréchal Ney soutient l'arrière-garde de la grande armée, retraite de Russie, décembre 1812; puis deux dessins, la Colère et la Luxure, prêtés par le musée du Havre.



YACHTING s. m. (iôt-tign, gn mill. — rad. yacht). Sport nautique, navigation de plaisance maritime. — Encycl. Le sport nautique, connu sous le nom de yachting, prit naissance en Angleterre en 1818. Les fondateurs du « Yacht Squadron » n'étaient au début que quarante, pour la plupart ex-officiers de marine revenus d'Aboukir ou de Trafalgar. Ses membres sont près de cinq mille aujourd'hui, qui montrent leur pavillon sur tous les océans. Pendant plus d'un quart de siècle le yachting de course resta leur monopole exclusif. Aucune nation maritime ne les suivait dans la lice pour s'y mesurer avec eux. S'il arrivait à une embarcation de l'Europe continentale de se hasarder dans leurs régates, elle était battue d'avance. En 1851, pour la première fois, les Américains vinrent leur disputer le premier prix et le gagnèrent. Depuis lors, les yachtsmen des deux pays se rencontrent en de grands matches internationaux; mais les Américains restent constamment vainqueurs.

En France, le goût des courses nautiques est loin d'être aussi répandu, et le yachting compte encore bien peu de fervents adeptes. Pour vaincre cette indifférence, de très grands efforts sont tentés par le Yacht-Club de France, société d'encouragement pour la navigation de plaisance maritime. Fondée en 1857, cette société a pour but de développer le goût de la navigation de plaisance maritime, de favoriser les progrès des constructions navales, d'encourager les courses nautiques par des subventions et des prix, de concéder aux yachts français un pavillon

spécial qui leur assure certains privilèges. Le Yacht-Club a créé depuis 1857, à Paris, un centre d'organisation chargé de recevoir toutes demandes et de faire toutes démarches intéressant les yachts des sociétaires et des concessionnaires de pavillon, et d'intervenir, à titre consultatif, auprès des ministères, dans les questions qui intéressent le sport nautique. Le Yacht-Club français comprend: 1° une société d'encouragement; 2° un cercle de la société d'encouragement est dirigée par un conseil maritime; le cercle est administré par un comité spécial. Conseil et comité sont placés sous l'autorité et sous la responsabilité d'un président et de deux vice-présidents nommés par l'assemblée générale du Yacht-Club, et élus pour deux ans. Le conseil maritime, composé de quinze membres est présidé par l'un des deux vice-présidents du Yacht-Club, est spécialement chargé de la direction et de l'administration de la société d'encouragement, dont il forme la partie essentielle. Les pouvoirs les plus étendus lui sont dévolus pour la direction maritime de la société, et les mesures qu'il prescrit sont obligatoires pour tous les membres français. La délivrance du pavillon, l'intervention de la société, à titre consultatif, près des ministères, comme toute autre question provoquant une action maritime de la société, sont déléguées exclusivement au conseil maritime. La caisse spéciale de la société, administrée par le conseil, est alimentée par les subventions du gouvernement, les dons et les cotisations des membres, les concessions de pavillon, etc.

Au point de vue des statuts de la société, est considéré comme yacht tout bâtiment ponté ou demi-ponté, à voiles ou à vapeur, consacré exclusivement et d'une manière permanente à la navigation de plaisance et propre à la navigation de mer. Le pavillon des yachts faisant partie de la société du Yacht-Club est le pavillon français, avec étoile blanche au centre de la partie bleue de la flamme. Ce pavillon confère plusieurs privilèges. Une circulaire ministérielle du 25 février 1881 dit que, dans aucun cas, ce pavillon ne peut être arboré à la place réservée au pavillon national. Il est délivré aux propriétaires des yachts, sur leur demande, un diplôme qui accompagne et constate la cession du pavillon. Pour chaque yacht le quel reste responsable vis-à-vis de la société, le yacht est inscrit au nom de ce propriétaire. Lorsqu'un propriétaire de yacht titulaire du pavillon, loue le bâtiment à une autre personne ne faisant pas partie du Yacht-Club, cette personne ne peut arborer le pavillon du club sans en avoir obtenu la permission écrite du comité. Une liste annuelle des yachts portant le pavillon de la société est publiée par ses soins. Le pavillon peut être refusé ou retiré temporairement, lorsque des motifs particuliers rendent cette mesure nécessaire. Les membres de la société peuvent seuls arborer, outre le pavillon des yachts, un guidon spécial à bord des embarcations ou bâtiments leur appartenant. Ce guidon, de forme triangulaire, aux couleurs nationales, porte, comme le pavillon des yachts, une étoile blanche au centre de la

partie bleue. Ce guidon n'est qu'un insigne et ne confère aucun privilège dans les ports. Le comité du cercle est spécialement chargé de l'administration du cercle du Yacht-Club de France. Il est composé de quinze membres nommés pour deux ans en assemblée générale. Pour être admis comme membre, il faut subir un ballottage dans lequel tous les membres affectés à une navigation de plaisance, quels que soient leur tonnage et leur destination. Les yachts sont munis d'un permis de navigation, et le propriétaire de ces bâtiments est tenu, lorsqu'il entreprend un voyage de quelque durée, de remettre à l'autorité maritime une liste des personnes qu'il emmène. A peine du retrait du permis, toute opération de commerce est absolument interdite aux yachts et bateaux de plaisance. Ils ne peuvent pratiquer la pêche qu'accidentellement et à titre de passe-temps. Les propriétaires des yachts et des bateaux de plaisance, ainsi que les hommes employés sur ces embarcations, ne sont pas compris dans l'inscription maritime. Un arrêté ministériel du 9 février 1883 maintient, pour les yachts et les bateaux de plaisance, la dispense du rôle d'équipage, remplacé par le permis de navigation. Toutefois, ceux des yachts ou bateaux de plaisance qui ont un équipage solé peuvent être autorisés à prendre un rôle dans l'intérêt de cet équipage; mais ne doivent figurer sur ce rôle que les marins à gages exerçant une navigation véritablement professionnelle, à l'exclusion des propriétaires et